

adopté

## SÉNAT

le 16 octobre 1969.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de l'Arrangement international sur les céréales de 1967, comprenant la Convention relative au commerce du blé et la Convention relative à l'aide alimentaire signées le 27 novembre 1967.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

**Article unique.**

**Est autorisée l'approbation de l'Arrangement international sur les céréales de 1967, comprenant la Convention relative au commerce du blé et la**

**Voir les numéros :****Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 392, 464, 465 et in-8° 57.****Sénat : 68 et 162 (1968-1969).**

Convention relative à l'aide alimentaire signées à Washington le 27 novembre 1967 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 16 octobre 1969.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir les documents annexés au n° 392 (Assemblée Nationale, 4<sup>e</sup> législature).